

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Fructidor, an VII.

Détails sur l'évacuation du golfe de la Spezzia. — Tremblement de terre à Ancône et à Sinigaglia. — Avantages remportés par la garnison d'Ancône sur les turco-russes. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Etat des forces navales qui sont dans le port de Brest. — Rapport fait au directoire par le ministre de la guerre, sur la rébellion du département de la Haute-Garonne.

ITALIE.

Bologne, le 12 thermidor.

On assure que le cardinal Ruffo est arrivé le 9 de ce mois avec son armée à Velettri, à 5 milles au-dessous de Rome. Ce qui est certain, c'est que les insurgés d'Arezzo s'avancent à grands pas sur cette capitale, ainsi qu'on le verra par la pièce suivante :

Du quartier-général de Ronciglione (7 milles de Rome), le 26 juillet.

Je suis maintenant à la tête des habitans armés d'Orviete, Viterbe, Castro & Ronciglione, & je vais continuer sans délai ma marche sur Rome. Nous nous sommes emparés de vive force de Ronciglione; l'ennemi a eu 82 hommes tués. Nous avons pris 70 chevaux, 2 drapeaux & 2 tambours.

Signé, MARTI ELLI.

Florence, le 19 thermidor.

On vient de publier l'avis officiel suivant, signé du général comte de Klenau :

« L'armée française a été forcée d'abandonner ses positions sur le golfe de la Spezzia, & de se retirer vers Gênes. Suivant le rapport du baron de Zechmeister, commandant des avant-postes autrichiens, nos troupes se sont emparées de tout le golfe de la Spezzia, excepté Sainte-Marie & Porto-Venere. On fit des préparatifs pour le siège de la première de ces places, & l'ennemi est très-foible dans la seconde. Le 15 de ce mois, au soir, Lerici fut investi; le 16, on somma le commandant de ce fort de se rendre, ce qu'il refusa au commencement du feu. Les chasseurs d'Aspre ayant réussi à rassembler dans leurs batteries beaucoup de canonniers qui devoient diriger l'artillerie du fort, le commandant français demanda à capituler; à quoi on accéda. Toute la garnison est prisonnière de guerre, & sera conduite dans les états de S. M. I. On a trouvé dans la forteresse neuf canons de bronze, & dans le port trois felouques. Le fort Sainte-Thérèse, où il y avoit dix canons & deux mortiers, est tombé au pouvoir des nôtres. La Spezzia & Saint-Lorenzo sont occupés par nos troupes; on a trouvé à Saint-Lorenzo dix canons. Nos patrouilles s'étendent jusqu'à Sestri di Levante ».

Venise, le 22 thermidor.

Des bâtimens venant de Sinigaglia, nous apprennent que les Autrichiens ont surpris un fort à deux lieues & demie d'Ancône, y ont fait cent prisonniers, & pris six canons. On porte à douze mille hommes les Autrichiens, les Arétins & les autres insurgés qui se sont dirigés vers Ancône pour en faire le siège.

Un violent tremblement de terre s'est fait sentir à Sinigaglia, Ancône, &c. & y a causé de grands dommages.

On a reçu à Milan l'avis officiel que quatre bâtimens français, chargés de dix mille sacs de grains, et destinés pour Gênes, furent pris par les Anglais à une portée de canon de ce port.

Gênes, le 25 thermidor.

On assure que l'évacuation du golfe de la Spezzia a été faite en vertu d'un ordre du général Macdonald, qui a prétendu être général en chef & indépendant de Moreau, quoique l'armée de Naples & celle d'Italie fussent réunies. Les insurgés arétins sont entrés à la Spezzia peu de tems après le départ des français. Ils ont pillé les maisons des patriotes & détruit les batteries; il se sont retirés à l'approche de deux bataillons liguriens qui les ont attaqués à Arcola & poussés jusqu'à Sarsano. Il y a tout lieu de croire que les liguriens & les français iront de nouveau en Toscane, si la victoire couronne les armes de Joubert & de Moreau. Le premier a son quartier-général à Cairo & le second à Novi. Il paroît que les austro-russes se sont concentrés vers le Bosco & Alexandrie. La bataille est déjà commencée.

Les Français, en évacuant Livourne, avoient stipulé que les insurgens n'entreroient pas dans la place; mais au mépris d'une convention formelle, les insurgens furent appelés, & entrèrent dans Livourne peu de tems après le départ des Français. Le peuple se réunit à eux; il étoit conduit par des prêtres qui prêchèrent, au nom de Dieu, la vengeance et le meurtre: les emblèmes de la liberté furent détruits; les vexations et les traitemens les plus cruels commencèrent en même-tems. Beaucoup de patriotes furent traînés dans les prisons par une populace en fureur; les hôpitaux même ne furent pas respectés. Il n'est entré d'abord à Livourne que 50 Autrichiens. Ce sont les Arétins qui gardent les forts.

Toute la Toscane est en ce moment dans la plus grande anarchie. Les Arétins, les Autrichiens et les anciens ministres du grand-duc veulent également commander; de là une foule de vexations et d'ordres arbitraires, dont les aristocrates même sont souvent les victimes.

A Lucques, après l'évacuation des Français, les nobles et leurs satellites renversèrent et brûlèrent l'arbre de la liberté; ils allèrent ensuite dans les maisons de beaucoup de patriotes & de fonctionnaires publics, & les pillèrent. Tous ceux qui passoient pour partisans du système républicain, ou qui ont occupé des places, ont été traînés dans les ru-

& renfermés dans d'horribles prisons. Ces derniers avoient été plus généreux pendant le gouvernement républicain.

L'ambassadeur français, Bertholio, & le consulat romain, se sont retirés à Civita-Vecchia. On a établi, à Rome, un gouvernement militaire, dont le principal objet est de maintenir la tranquillité publique.

On a la nouvelle certaine que les turco-russes ont attaqué de nouveau Ancône, par mer & par terre, & qu'ils ont été repoussés avec une perte considérable.

A L L E M A G N E.

Augsbourg, le 29 thermidor.

Il a passé le 25 devant notre ville 80 pièces de canon de gros calibre, se dirigeant vers Ulm.

Hier à midi, la première division de cavalerie russe est arrivée dans notre ville & ses environs.

— Il se fait en Gallicie une nouvelle levée de recrues de 16,000 hommes; ce pays doit aussi fournir 800,000 mesures de grain & d'avoine.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 19 thermidor.

Le lieutenant Truscott, arrivé le 16 avec des dépêches de Gibraltar & de la Méditerranée, a appris à l'amirauté que le 14 messidor, époque à laquelle il avoit quitté lord Keith, cet amiral avoit réuni dans les parages de Minorque 33 vaisseaux de ligne, dont 11 à trois ponts, & se disposoit à passer le détroit.

En conséquence de cet avis, les préparatifs de l'expédition secrète ont été pressés, & le duc d'York a envoyé des ordres aux détachemens de volontaires qui étoient en marche pour changer de route, afin d'arriver plus promptement au lieu de l'embarquement.

Dans la nuit du 17 au 18, le capitaine Wickey, du *Cambridge*, est arrivé à l'amirauté avec de nouvelles dépêches apportées par le capitaine Gore, du *Triton*, quand il a quitté Gibraltar; on n'y avoit aucune connoissance de la position de lord Keith, qui n'avoit pas encore passé le détroit; en conséquence de cette dernière nouvelle, des ordres ont été envoyés dans différens ports pour y faire équiper tous les vaisseaux qui s'y trouvent; leur rendez-vous est à Torbay.

Il paroît que l'expédition secrète ne souffrira aucun retard de cette dernière circonstance. L'amiral Mitchell est parti d'ici hier après-midi, après avoir eu une conférence de quatre heures avec les lords de l'amirauté. Il est allé prendre le commandement de la flotte de l'expédition. La première division de troupes commencera à s'embarquer demain à Ramsgate, où plus de cinquante bâtimens de transport sont arrivés avant-hier.

Le statholder a quitté Hampton-Court le 15. On ne s'attend pas à l'y voir revenir.

L'amiral Howe est mort hier; l'amiral sir Parker doit lui succéder.

R É P U B L I Q U E H E L V É T I Q U E.

Zurich, le 27 thermidor.

Aujourd'hui, à cinq heures du matin, les Français ont fait une vive attaque contre le petit camp qu'occupoit devant Zurich l'aile gauche commandée par le général Hoze. A la faveur d'un brouillard fort épais, ils ont réussi à s'approcher si près du camp, sans en être aperçus, que les troupes qui le composoient se sont trouvées dans une situation très-critique, & que les deux divisions de hussards des frontières & un régiment de dragons ont essuyé quelque

perte. Mais bientôt sont arrivés de tous côtés des renforts d'infanterie & de cavalerie, & le feu qui, à six heures, étoit très-près des portes de la ville, en est à présent, dix heures & demie, éloigné d'une lieue. Du côté de Hongg, l'action a été très animée. On a amené ici beaucoup de blessés, & il en vient encore. On remarque entre eux beaucoup de soldats de la légion suisse, qui paroît avoir été fort exposée au feu. On ignore encore si l'attaque a eu lieu sur toute la ligne; le bruit du canon qui se fait entendre de la partie méridionale du lac & du canton de Schwitz, le fait au moins présumer. Il y eut aussi ces jours derniers, & particulièrement hier, quelques chocs du côté de Baden, à la suite desquels les Autrichiens s'emparèrent de nouveau de quelques bains qu'ils avoient abandonnés. On assure qu'il y a aussi aujourd'hui une affaire dans ces environs.

Schaffhouse, le 28 thermidor.

Hier, arriva dans cette ville la 1^{ère} division des troupes auxiliaires russes. On attend en core aujourd'hui une division, et ainsi de suite. Tout le corps se rassemblera dans nos environs, et lorsque les six divisions seront réunies, il recevra des ordres pour sa destination ultérieure. L'opinion générale est que ce corps restera à l'armée suisse, et que l'archiduc Charles descendra le Rhin avec les troupes autrichiennes qui sont sous son commandement immédiat. La plus grande partie de la cavalerie russe, à l'exception des Cosaques, reste en arrière, vu qu'il y en a déjà plus en Suisse qu'il est nécessaire, le terrain lui permettant rarement de pouvoir agir avec avantage. Le général russe Korsakow passa ici le 25, pour se rendre au quartier-général à Klotten.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Brest, le 30 thermidor.

La frégate la *Créole* est entrée dans notre port pour y refaire son armement, & elle a été suivie le 27 par le vaisseau amiral la *Conception*, dont le grand mât est endommagé; ils seront bientôt en rade.

Tous les vaisseaux ont ordre de se tenir prêts à appareiller. On ignore leur destination.

Les escadres réunies forment en tout 64 vaisseaux, dont 40 de ligne, 12 frégates, 3 corvettes & 9 bricks, tougres ou goëlettes.

Les bâtimens suivans étoient en rade à Brest avant l'arrivée de l'escadre combinée.

Le *Dugonier*, le *Berwich*, le *Mucius*, le *Patriote*, & l'*Entreprenant*, de 74 canons; les frégates la *Cornélie*, & la *Vengeance*, de 40; la *Charente*, la *Précieuse*, la *Fraternité*, & la *Sémillante*, de 36; & la *Chouette* de 26.

Strasbourg, le 3 fructidor.

On remarque beaucoup de mouvemens parmi les troupes. Cependant, d'après ce que l'on voit & ce que l'on apprend, il n'y aura pas d'attaque du côté de Kehl. Au contraire, toute la cavalerie qui s'y trouvoit, ainsi que plusieurs bataillons d'infanterie, ont repassé le Rhin la nuit dernière, & on assure que plusieurs autres bataillons les suivront dans la journée d'aujourd'hui. Toutes nos troupes en avant de Kehl vont se retirer dans ce fort, ainsi que dans celui d'Archenheim, & on se bornera à la défense de ces deux places.

Une armée de près de 40,000 hommes se rassemble sur la rive gauche vis-à-vis Mannheim, & doit incessamment se porter en Allemagne par ce poste important. Un nombreux corps de troupes doit aussi déboucher de Bâle vers la forêt Noire.

Il y a eu des troubles sérieux dans le canton suisse d'Appenzell. Les Autrichiens vouloient y lever des hommes. On y a opposé la plus vive résistance, chassé & même tué en partie ceux qui vouloient forcer les habitans de marcher. Dans le canton de Schaffhouse, on se refuse également à fournir des hommes, & la plupart des cantons suisses, occupés par les Autrichiens, montrent la plus grande haine contre leurs oppresseurs.

PARIS, le 6 fructidor.

— Les visites domiciliaires se font partiellement dans cette commune. On remarque que les officiers de police y procedent avec beaucoup de décence & de modération.

— Le directoire s'occupe en ce moment de la nomination de nouveaux commissaires pour les colonies.

— On attend aujourd'hui Reinhart à Paris; il y a cinq jours qu'il doit avoir fini sa quarantaine.

— On dit que le général Macdonald doit aussi y arriver incessamment, pour rendre compte au directoire des causes auxquelles on doit attribuer la défaite de la Trebia.

— Un courrier extraordinaire, expédié au cit. Hion, commissaire-ordonnateur de la 14^e division militaire (Caen), lui porte l'ordre de se rendre sur-le-champ à Paris pour rendre compte de sa conduite.

— Le ministre de la police vient de rappeler à leurs fonctions les citoyens Leblanc, ci-devant adjoint au secrétaire-général, & Hugot, ci-devant chef du bureau des renseignements.

— Les membres du corps législatif, instruits de la pénurie du numéraire à la trésorerie & des difficultés qu'éprouve la rentrée des contributions, ont arrêté qu'ils ne toucheroient leurs indemnités de thermidor que lorsque les besoins publics & le service des armées n'exigeroient plus de sacrifices.

— Un pamphlet royal a été trouvé dans le corps-de-garde du conseil des anciens.

— Roderer vient de publier une excellente brochure sur les clubs. Il prouve qu'ils peuvent être utiles lorsqu'ils sont peu nombreux; mais que, tels que nous les avons eus, ils ne sont & ne peuvent être que des instrumens de troubles & de factions. Il voudroit que chacune de ces réunions pût être au plus de quarante membres, sans aucune influence collective. Il n'y voit plus alors qu'une école & un moyen d'instruction; c'est à-peu-près ainsi que les cercles existoient autrefois à Geneve & y faisoient beaucoup de bien.

— Une lettre de Bruxelles, du 4 de ce mois, annonce que le général Tilly, sorti de cette commune pour faire l'inspection des côtes, y étoit de retour le 3. Les anglais ont effectivement paru devant les côtes de la ci-devant Belgique & de la Hollande; mais le vent qui est survenu les a obligés de gagner le large. On présume qu'ils se sont enfoncés dans la mer du Nord. On assure que c'est vers Groningue & la Frise qu'ils cherchent à opérer une descente, dans l'espoir de percer par ces provinces dans le cœur de la Hollande, & de rendre ainsi infructueux les formidables préparatifs de défense faits sur tous les autres points de la côte.

— Les prisonniers dernièrement faits par l'armée d'Helvétie, sont conduits à Verdun, département de la Meuse. Cette ville peut en contenir 4000.

— Les individus arrêtés à Bordeaux, le 30 thermidor, ont été remis en liberté.

— Le commandant de Lyon déclare qu'il est faux que les habitans de cette commune aient envoyé une adresse au cit. Charles.

— Une insurrection vient d'éclater à Treves, à l'occasion

de l'enlèvement d'une statue de Venus que les habitans réveroient comme une vierge. Des troupes y ont été envoyées pour rétablir l'ordre.

— Le roi de Prusse ayant appris qu'il s'étoit formé dans ses états un rassemblement considérable d'orangistes & d'é-migrés bataves, ayant à leur tête le fils aîné de l'ex-stathouder, leur a fait signifier l'ordre de se dissoudre.

— Le peuple de Londres a pendu en effigie le lord Keith, pour n'avoir pas attaqué la flotte française.

Extrait du rapport fait au directoire, par le ministre de la guerre, le 5 fructidor.

Je vous ai rendu compte dans mes précédens rapports des premières victoires remportées par les phalanges républicaines sur les bandes royales, levées tout-à-coup dans le département de la Haute-Garonne. De nouvelles dépêches de l'administration centrale du pays, m'apprennent qu'après la défaite des brigands à l'isle Jourdain, l'armée républicaine s'est portée sur Gimont qu'ils avoient évacués; elle s'est ensuite dirigée sur Saint-Lys, & les en a chassés avec une perte considérable.

Les habitans de Grenade, réunis à ceux du Burgan, attaquèrent le 25, huit cents rebelles retranchés dans la commune de Pelletport. Ils leur tuèrent environ 80 hommes, firent plusieurs prisonniers, mirent le reste en déroute, & préservèrent ainsi leur pays de la dévastation.

Vous apprendrez, avec plaisir, que dans les cantons ci-devant occupés par les brigands, tels que Lanta, Caramau, Saint-Félix, Revel, Mongiscard, Montesquieu-sur-le-Canal, Nailloux, Castalès, Blagnac & Saint-Lys, les administrations municipales ont repris leurs fonctions, les habitans rentrés implorant de la clémence nationale le pardon de leurs égaremens, & reprennent leurs travaux champêtres.

Le général Commes, commandant provisoirement la 10^e division militaire, a amené à Toulouse un renfort de troupes légères, de cavalerie & des corps nombreux de garde nationale sédentaire du département du Tarn. . . . Si la révolte n'est pas encore éteinte, on voit que les germes en sont déjà comprimés. . . .

L'administration centrale du département de l'Arriège, me mande qu'une bande de royalistes avoit pénétré dans ce département par le pont de Carbonne. Là, comme dans tous les lieux déjà souillés de leur présence, le pillage & l'assassinat les précédent & les accompagnent. Un républicain a constamment refusé de crier vive le roi; les rebelles l'ont fusillé. Un autre a eu la foiblesse de croire racheter sa vie, en laissant échapper ce cri liberticide; ils l'ont fusillé non moins impitoyablement. Qu'ils jugent de l'amnistie accordée par les rois, ceux qui s'imagineroient qu'il seroit possible de se confier ailleurs qu'à la force de nos armes! . . . L'adjudant-général Chassey est à la poursuite de ces monstres; de son côté, le général Commes a dirigé une colonne contre les rebelles de Calmont & d'Haute Rive; elle agira de concert avec lui. Ils seront enveloppés. On doit tout attendre du concert énergique des autorités constituées avec les chefs militaires. De nombreux renforts, de toutes armes, vont les seconder. Avant peu, les hordes royales seront rentrées dans le néant.

Signé, BERNADOTTE.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du cit. BOULAY (de la Meurthe.)

Séance du 6 fructidor.

Bonaire (du Cher) annonce que les royalistes avoient aussi fomenté des troubles dans ce département; mais les autorités constituées & les habitans ont opposé une résistance louable; et pris toutes les mesures pour faire avorter les projets de contre-révolution. Sur la proposition de l'opinant, le conseil arrête qu'il sera fait mention au procès-verbal de la conduite des autorités de Bourges.

Poulain-Grandpré fait accorder un supplément de crédit de 18 millions au ministre de la marine.

Boulay-Paty demande à cette occasion que tous les ministres qui n'ont pas encore rendu leurs comptes soient tenus de les rendre dans deux mois, sous peine d'être poursuivis, & que le directoire soit invité, par un message,

faire connoître les avances reçues par les fournisseurs qui n'ont pas rempli leurs engagements.

Delbrel observe que déjà un message a été fait à cet égard.

La première proposition de Boulay-Paty est renvoyée à une commission.

Chénier a la parole pour une motion d'ordre dont l'objet est d'appeler l'attention du conseil sur la légèreté, pour ne pas dire la malveillance, avec laquelle on se permet de dénoncer toutes les autorités constituées, & sur-tout les plus éminentes. Le conseil a fait justice d'une de ces dénonciations dirigée contre un philosophe qui, depuis 10 ans, n'a cessé de servir la liberté par ses écrits comme par sa conduite; mais des brouillons forcés ne cessent de chercher à porter par-tout le trouble, la défiance, le désordre; ils présentent comme amis de la royauté ceux qui l'ont détruite, comme ennemis de la république ceux qui l'ont fondée. Doit-on admettre sans examen toutes ces dénonciations? Un membre du directoire, du corps législatif, sera-t-il, pourra-t-il être dénoncé par des officiers de Condé? N'a-t-on pas lu à la tribune du conseil des anciens une adresse dont la mention a été ordonnée au procès-verbal, & qu'on a vue revêtue de signatures ridicules & mêmes indécentes? Le premier caractère d'un dénonciateur ne doit-il pas être qu'il soit citoyen français? Chénier demande qu'une commission soit chargée d'examiner de quels caractères devront être revêtues les dénonciations que le conseil recevra.

Cette proposition est adoptée, & la commission est composée de Chénier, Dannou, Berlier, Mansard & Jean-Deby.

Crené-Latouche demande qu'une commission soit chargée d'examiner les moyens de suppléer au déficit, en cas que les recettes prévues pour l'an 8 ne soient pas suffisantes.

Pourvu que ne soit pas l'impôt sur le sel, s'écrie Delbrel. Genissieux représente qu'il ne peut pas y avoir de déficit, les recettes ayant été calculées au plus bas & les dépenses au plus fort.

Après de longs débats, le conseil passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'organisation des réunions politiques.

Luminais trace le tableau de tous les maux que ces sociétés peuvent faire lorsqu'elles sont sans fin; qu'elles deviennent un levier pour tous les intrigans, les ambitieux & les agitateurs; dès-lors elles ne sont qu'un foyer de passions, de haines, de divisions; appelées à éclairer les autorités, elles les colonient; & bientôt prenant sans mission la place de tous les magistrats, elles amènent l'anarchie & la perte de la liberté. L'opinant propose un projet portant en substance que nul ne pourra être d'une de ces sociétés, s'il n'est domicilié dans la municipalité où elle est située; le lieu de la réunion, le nombre des membres & leurs noms seront déposés à l'administration municipale; les affiliations, les commissions, les actes extérieurs ou collectifs seront défendus sous peine de la dissolution & de différentes amendes solidaires, depuis mille jusqu'à six mille francs. Quand une réunion sera dissoute, aucun de ses membres ne pourra être reçu dans une autre, qu'après une année expirée, &c., &c.

Le conseil ordonne l'impression & ajourne la suite de la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CORNET.

Séance du 6 fructidor.

Le directoire informe le conseil qu'il a chargé son
De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n. 423.

commissaire près les tribunaux de la Seine, de dénoncer l'accusateur public les auteurs & imprimeurs de l'écrit intitulé: *Changement de domicile*, qui lui a été dénoncé par le conseil; ainsi que ceux des écrits intitulés: *Télégraphe du jour*; *loi définitive*, avec le détail de ce qui s'est passé rue du Bac; *Déclaration définitive du conseil de cinq-cents concernant les ex-directeurs*; enfin les ministres de la police & de la justice ont été chargés de faire un prompt rapport sur l'écrit intitulé: *Bulletin des armées coalisées*.

Le conseil apprend la mort du citoyen Lecarlier, ex-ministre de la police générale & membre du conseil.

Moreau de l'Yonne demande que ses obseques soient célébrés dans l'enceinte du conseil.

Le conseil passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que cette proposition est contraire à l'usage & à l'esprit de la constitution.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution du 4 de ce mois, qui ouvre un crédit de 30 millions au ministre de la guerre, sur les fonds provenant de l'emprunt de cent millions.

Lemer cier dénonce un écrit royaliste, répandu en grande abondance dans son département, & intitulé: *Adhésion des amis confédérés de l'ordre et de la paix du département de la Charente-Inférieure à la confédération de ceux de la Haute-Garonne*; écrit dans lequel ces prétendus amis de l'ordre & de la paix provoquent la guerre civile, en versant le mépris sur les autorités constituées; en calomniant la loi sur les otages; en mettant en question l'excellence du gouvernement républicain. Lemer cier demande que cet écrit soit renvoyé au directoire, & qu'il soit fait mention au procès-verbal du zèle & de la sagesse de l'administration de la Charente pour comprimer les efforts du royalisme.

Ces propositions sont adoptées.

Dieudonné propose l'approbation de la résolution du 1^{er} fructidor, relative à l'emprunt de cent millions.

Chassiron combat cette résolution, comme contraire avec la loi du 19 thermidor, n'accordant point des délais suffisans pour les déclarations, & ambiguë dans d'autres dispositions. Il pense que le moyen le plus avantageux pour la république & les prêteurs de recouvrer l'emprunt, serait d'exiger en écus les cotes jusqu'à 1000 francs; de faire soucrire pour le surplus des obligations payables trois ans après la paix, produisant 3 pour cent d'intérêt & hypothéqués spécialement sur des biens non encore affectés à aucune autre créance.

Chabot reproche à la résolution de donner à la république, par un effet rétroactif insupportable, des droits hypothécaires, à compter de la loi du 19 messidor, sur les biens des prêteurs, & cela sans qu'il soit besoin d'inscriptions; quoique la loi du 11 brumaire dise qu'on ne peut obtenir de droits hypothécaires que par l'inscription & seulement à compter du jour de l'inscription.

Dieudonné répond aux objections, & le conseil approuve la résolution.

Bourse du 6 fructidor.

Rente provisoire, 2 fr. — Tiers consolidé, 7 fr. 63 cent. — Bons $\frac{2}{5}$, 60 cent. — Bons $\frac{1}{2}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 59 fr. 75 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers...

Le prix des Mémoires de Mlle. Duménil, annoncés dans un de nos derniers numéros, est de 3 fr. 60 cent. franc de port, au lieu de 2 fr. 50 cent.

A. FRANÇOIS.

Entrée
sour
Emba
Bata

Une de
à l'a
l'Océan le
& une bu
de Cadix
pour le m
nombre d
La cou
changeme
il ne s'en
oncle du
en vain sa
à la faire
il sera diffi
n'avions p
équitable
l'influence
doient de
peut-être
mauvaise
servir lon
de toute
Une aut
celle d'ins
du comte
Le biui
notre min
nistré Urq
croit, à c
M. de Mu
& que le
ce pays,
en France
Jusqu'à
un effet t
très-peu
seule eût
portionné
en huit q
reste l'ob
toutes les
agiotage s
negocier
L'amba
mémoire
la même
nouveaux
de réaux
avoir le n
finances,
au trésori
d'un gouv
cédule ro
été attach
est relatif
victorieuse